

## Fin de la trêve hivernale, vivre après une expulsion

Par Nathalie Birchem, le 30/3/2018 à 05h58

La trêve hivernale, qui suspend toute décision d'expulsion des locataires entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, se termine samedi 31 mars. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de personnes perdent ainsi leur logement. Parfois très durablement.



Pour Malika, 70 ans, l'errance a duré presque cinq ans. En avril 2012, alors qu'elle payait de nouveau son loyer mais avait encore une vieille dette locative de 6 000 € qui datait de 2006, l'huissier s'est présenté à 8 heures du matin à la porte de son logement

HLM de Vitry (Val-de-Marne). Son benjamin de 28 ans, revenu vivre avec elle, dormait encore. « *Ils ont tout mis dans un camion de déménagement et emmené nos affaires à un dépôt et ça a commencé comme ça* », raconte-t-elle.

« Ça », c'est un parcours qui mène Malika de solution précaire en solution précaire pendant des années. « *Je me suis d'abord réfugiée chez ma fille, se souvient-elle. Mais elle avait un cancer et elle vivait dans un F3 avec ses trois enfants. Avec mon fils qui avait des problèmes psychologiques, ce n'était pas tenable.* »

À lire aussi : [Le mal logement, un mal européen](#)

**Cette première étape a tenu quelques jours. Puis la mère et le fils se sont retrouvés pendant trois mois sous une tente place de la République, à Paris, dans un campement organisé par l'association Droit au logement (DAL). Le 115 leur a alors proposé un hôtel en banlieue. Ils en enchaîneront une vingtaine. Jusqu'à ce qu'en 2015, un bail solidaire soit proposé à Malika et son fils pour un studio.**

« *Mais mon fils ne supportait pas cette vie et il a tout cassé.* » En 2017, enfin, la galère s'est achevée. « *On m'a donné un F2 à Champigny-sur-Marne et mon fils est dans une structure médicale. Je paie mon loyer avec ma retraite. Je ne roule pas sur l'or mais je dors tranquille.* »

Entre 150 000 et 170 000 assignations pour expulsion

**Chaque année, entre 150 000 et 170 000 assignations pour expulsion sont notifiées au tribunal. Et autour de 15 000 expulsions sont réalisées avec l'intervention de la force publique. Mais ils sont deux à trois fois plus nombreux à quitter leur logement avant d'y être ainsi contraints, estime la Fondation Abbé Pierre.**

Quelle est la part de ceux qui, après une expulsion, parviennent comme Malika à se reloger ? Et en combien de temps ? Difficile de le savoir, car les statistiques manquent. Dans le cadre d'une étude publiée en 2012, quinze agences départementales pour l'information sur le logement (Adil) ont demandé à cent ménages expulsés où ils étaient allés immédiatement après : 47 % auraient été relogés dans le parc social ou privé, 24 % hébergés dans la famille ou chez les amis, 24 % auraient trouvé une solution d'hébergement et 5 % seulement seraient devenus des sans domicile fixe.

À lire aussi : [À Paris, plus d'un sans-abri sur deux sans logement depuis plus d'un an](#)

Et après ? « *Les solutions de type hébergement chez un ami s'épuisent vite, explique Marie Rothhahn, chargée de mission accès aux droits à la Fondation Abbé Pierre. Ensuite, c'est difficile de savoir ce que les gens deviennent. Dans les zones où le marché du logement est moins tendu, où il y a pas mal de logements vacants ou en mauvais état, ils parviennent plus facilement à se reloger.*

*Mais dans les zones tendues, avec la flambée des loyers et la saturation du 115, tous les voyants sont au rouge. À Paris, alors qu'en 2010, on arrivait encore à reloger à l'hôtel au moins les familles, depuis 2012, ce n'est plus systématiquement le cas et je pense que de plus en plus de personnes se retrouvent à la rue.* »

## Se retrouver à la rue

C'est ce qui est arrivé à Jean-Marie, ancien ingénieur informatique de 39 ans, sans domicile depuis 2012, année où il a perdu son dernier logement. Le 31 mars, sauf surprise, il sera à nouveau expulsé du gymnase parisien où des places ont été ouvertes pour le plan grand froid. Jusqu'à cette période de fin janvier, où il a neigé à Paris, il préférait pourtant éviter les hébergements collectifs.

*« Appeler le 115, je l'ai fait, je n'en peux plus. Vous devez appeler pendant des heures, parfois, ça coupe, vous devez recommencer. Et, quand on vous propose un hébergement, c'est très dur. Vous voyez de tout. Il y a des vols. Des gens qui se laissent aller, qui boivent, qui crient, résume-t-il. Moi, je suis débrouillard, je vais m'en sortir. »*

Effectivement, depuis cinq ans, Jean-Marie, qui a droit au RSA, se débrouille. S'installant dans un renforcement d'immeuble ou un parking. Se faisant héberger pour quelques jours ou quelques mois chez des amis, qui lui gardent aussi ses affaires quand il est dans la rue. Ou enchaînant les nuits dans les transports en commun. « Je m'installe sur une ligne de métro qui dure jusqu'à une heure du matin puis je vais dans un bus de nuit où le trajet dure une heure trente, je fais trois allers-retours, je passe la nuit comme ça. »

À lire aussi : [Dans la rue avec Christian, SDF connecté](#)

---

### Le plan Logement d'abord

Le principe : il s'agit de permettre aux sans-abri d'accéder, avec un accompagnement social, à un logement durable plutôt qu'à des hébergements d'urgence.

Les engagements du gouvernement : dans le cadre du [plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme \(2018-2022\)](#), Emmanuel Macron s'est engagé à produire 40 000 logements très sociaux par an dès 2018, à ouvrir sur cinq ans 10 000 places en pensions de famille et à créer sur cinq ans 40 000 places dans le parc locatif privé.

L'actualité : Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, doit présenter vendredi 30 mars les territoires retenus pour la « *mise en œuvre accélérée* » de ce plan.

Nathalie Birchem